

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Bouteilles de gaz, inflammables

Code Eural	16 05 04*
Code déchets	652006

DESCRIPTION

Bouteilles de gaz rechargeables contenant des gaz inflammables, tels que le butane, le propane et, par exemple, le Campinggaz

Pour les bouteilles de gaz d'acétylène, un supplément est appliqué

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES**Conditions générales :**

- Les bouteilles de gaz sont en bon état, y compris la valve et le bouchon ou le collier de protection.
- Pas de bonbonnes de gaz ayant contenu des gaz toxiques (tels que Sterigas, oxyde d'éthylène)
- Pas de bonbonnes de gaz ayant contenu d'autres gaz, tels que des gaz réfrigérants ou de l'hydrogène
- Pas de bonbonnes de gaz contenant des produits chimiques (PUR, colle, etc.) sous pression
- Pas d'extincteurs

Conditions d'emballage :

- Les bonbonnes de gaz sont disposées en position debout dans des boxes en plastique.
- Les bonbonnes de gaz hautes peuvent être déplacées au moyen d'une cage de transport appropriée.